



**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 MARS 2021, À 9h,
DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ,
À ORANGE**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le VINGT-NEUF MARS à NEUF HEURES,
le Bureau Communautaire de la CCPRO, légalement convoqué le 1^{er}
mars 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de
Communauté à Orange, en session du mois de mars;

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Président

Etaient présents :

Caderousse : REYNIER-DUVAL Christophe

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : PAGET Nicolas

Jonquières : VERMEILLE Thierry

Orange : BOMPARD Jacques

Absent excusé ayant donné pouvoir : MARQUOT Xavier pouvoir donné à BOMPARD Jacques

Fonctionnaires : RAFFRAY Augustin (Directeur de Cabinet de la Ville d'Orange), CANUTI Rémy (DGS de la Ville d'Orange/CCPRO), MEJASSOL David (Directeur Général Adjoint des Ressources)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Thierry VERMEILLE est nommé secrétaire de Séance



Monsieur le Président procède à l'appel et soumet le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 à l'approbation du Bureau. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : ACHAT PUBLIC / MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES / SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Jacques BOMPARD

Les membres du bureau souhaitant disposer d'informations complémentaires, ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

Point n°2 : ACHAT PUBLIC / ACHAT PUBLIC / MARCHÉ DE TRAVAUX / UNITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES / DEMOLITION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE L'ANCIEN INCINERATEUR D'ORANGE

Rapporteur : Christophe REYNIER-DUVAL

Le Bureau:

- **AUTORISE** le lancement de la consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux de démolition de la friche industrielle de l'ancien incinérateur, zone de Courtebotte à Orange,
- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à lancer la consultation et à signer les pièces du marché. L'avis de la commission d'appel d'offres en formation MAPA sera recueilli.
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Adopté à l'unanimité



La séance est levée à 12h15.

Vu pour être affiché le : 20/04/2021
et publié sur le site internet de la Communauté

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT

Le Président, Jacques BOMPARD

